

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'ouvrage de CHF 18'400'000.- pour la 1ère étape (2008-2011) de travaux d'assainissement du Gymnase d'Yverdon à Cheseaux Noréaz, soit les bâtiments A et B, partiellement D, ainsi que les canalisations du site

La commission s'est réunie le vendredi 28 mars 2008 au Gymnase d'Yverdon à Cheseaux-Noréaz.

Elle était composée de Mmes et MM. Christiane Jaquet-Berger, Florence Golaz, Marianne Savary, Jean-François Cachin, Philippe Cornamusaz, Philippe Deriaz, José Durussel, Julien Glardon, Félix Glutz, Pierre Grandjean, Pierre Guignard, François Payot, Nicolas Rochat (remplaçant Lise Peters), Pierre Rochat et Olivier Kernen, président-rapporteur désigné.

M. le conseiller d'Etat François Marthaler était accompagné de Mme Evelyne de Reynier, architecte, cheffe de projet au SIPAL, de MM. Michel Pont, chef du SIPAL, et Jean-François Rochat, directeur du Gymnase d'Yverdon, ainsi que de Mme Sylvie Beurier, secrétaire au SIPAL pour les notes de séance.

Pour débiter cette splendide journée dans le Nord vaudois, la commission a dans un premier temps, procédé à une visite des lieux. Cette dernière, fort intéressante, a démontré l'importance des travaux à réaliser.

Discussion générale

Premièrement, il est bon de rappeler que, pour des raisons de priorité, le Conseil d'Etat a décidé de limiter son intervention à une première étape de 18,4 millions sur environ 30 identifiés pour mener à bien l'ensemble des travaux d'assainissement du Gymnase d'Yverdon. Comme le précise M. le conseiller d'Etat, il s'agit là d'un lifting important de l'enveloppe des bâtiments A, B et D ainsi que de la réfection du chauffage. Aucune intervention concernant l'aménagement des locaux n'est prévue.

Afin de finaliser cette demande de crédit, en 2005, un crédit d'étude de CHF 300'000.- a été accordé par le Conseil d'Etat. Vu les difficultés rencontrées, un deuxième crédit de CHF 100'000.- a dû être demandé en même temps que les mandataires engageaient, eux, CHF 167'000.- à compte d'auteur.

C'est donc en tout une somme de CHF 567'000.- qui a été utilisée pour définir les travaux, aujourd'hui qualifiés d'indispensables.

Force est de constater, comme plusieurs commissaires l'ont relevé lors de la visite des lieux, que les travaux prévus dans une deuxième étape le sont tout autant.

Tout en respectant la décision du Conseil d'Etat, la commission suivra attentivement la suite du programme prévu par ce dernier, pour l'ensemble des bâtiments qui, rappelons-le, accueillent quelque 1000 élèves.

Pour en revenir à cette première étape, celle-ci se présente de la manière suivante :

Cinq types d'interventions sont prévus sur chaque bâtiment :

- les façades,
- les toitures,
- la sécurité et les accès pour handicapés,
- les installations techniques CVSE,
- les éléments intérieurs.

Façades et toitures

Si pour les façades aucune discussion n'a eu lieu, il n'en n'a pas été de même concernant les toitures plates. En effet, l'histoire a démontré, comme l'a dit un commissaire attentif, que l'on dénombrerait à l'heure actuelle deux sortes de toits plats. "Ceux qui coulent et ceux qui ne coulent pas encore". Fort de cette affirmation, la réponse des spécialistes se base sur un nouveau concept appelé "Toitures plates concept 50 ans".

Apparemment les nouvelles techniques et les nouveaux matériaux permettent d'assurer une meilleure étanchéité que ça n'était le cas il y a de cela 15 à 20 ans. Espérons que dans ce cas-là l'histoire ne soit pas un éternel recommencement ? Les plus jeunes députés de la commission sont, dès lors, nantis d'une mission à long terme !

Sécurité et accès pour handicapés

A ce jour, les normes de sécurité du BPA ne sont pas respectées dans bon nombres de cas, de même que les prescriptions de l'ECA.

A partir de là, les demandes de mise en conformité ne sont ni discutées et ni discutables, ceci pour l'ensemble des bâtiments concernés.

Installations techniques CVSE

Les installations de distribution de chaleur datent d'une trentaine d'années.

Une étude plus précise prendra en compte une demande de la commission concernant la possibilité de se raccorder au gaz, la conduite passant juste à côté du complexe.

Une fois les travaux effectués, une économie de l'ordre de CHF 48'000.-/annuel est espérée. L'efficacité des nouvelles chaudières ainsi que l'amélioration de l'isolation des façades et des toitures devraient participer aux résultats annoncés.

A une question concernant l'éventualité de coupler le chauffage du gymnase à celui de la HEIG distante de quelques hectomètres, les représentants du SIPAL pensent que c'est une idée à retenir et surtout à creuser le cas échéant.

Vu la configuration des lieux et les surfaces de toits plats disponibles, l'utilisation de cellules photovoltaïques pour la production d'électricité ainsi que de cellules solaires pour la production d'eau chaude sanitaire pourrait-elle être envisagée ?

Cette question mérite de toute évidence une réponse, que le SIPAL ne manquera pas de donner après une évaluation sérieuse, notamment des retours sur investissements possibles.

Eléments intérieurs

Peu d'interventions sont prévues sous ce chapitre, puisque l'essentiel a été réalisé lors de l'opération de désamiantage des bâtiments concernés. A noter que les travaux d'assainissement de la cuisine sont prévus dans la future 2e étape.

Adjudication des travaux

Ces travaux feront l'objet d'appels d'offres en marchés publics et, en aucun cas, il ne s'agira d'octroyer ces travaux en entreprises générales.

Conclusion

Compte tenu de tous les éléments identifiés dans l'EMPD et soumis à l'examen approfondi de la commission, de l'importance vitale des travaux, des retours directs sur les investissements notamment

en matière d'économies d'énergie, la proposition d'entrer en matière est votée à l'unanimité.

Votre commission vous propose de faire de même.

Les articles 1, 2 et 3 sont également acceptés à l'unanimité.

Ceci considérant qu'il s'agit là d'un étape incontournable, mais en rappelant que la 2e étape annoncée ne devrait souffrir d'aucun retard par rapport à la planification prévue dans le présent EMPD.

Yverdon-les-Bains, le 15 avril 2008.

Le rapporteur :
(Signé) *Olivier Kernen*